

Québec, le 19 avril 2017

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Considérant la volonté populaire des citoyens de la région de Lac-Mégantic de s'exprimer et de faire progresser la réflexion collective concernant la possibilité de procéder à une relocalisation de la voie ferrée qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic, et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une consultation sur les options possibles pour le réaménagement de la voie ferrée. Ce mandat offrira à la population des municipalités concernées l'occasion de se faire entendre sur les options à l'étude, soit le statu quo, le statu quo amélioré et les trois options de tracé pour une voie de contournement ainsi que sur l'option à privilégier. Le tout, sur la base de la documentation disponible à cet effet.

Cette démarche a pour but d'informer la population, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant aux suites à donner à ce projet. Le BAPE devra me faire rapport de ses constatations.

Le mandat du BAPE débutera le 23 mai 2017 et le rapport devra m'être déposé au plus tard le 24 juillet 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL

p. j.